



Arbres et lignes électriques

Par **les malheurs de sophie**, le **11/06/2018 à 18:50**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un terrain dans un village sur lequel j'ai fait construire ma maison en 2013. Sur le bas du terrain se trouvait déjà un des poteaux électriques de la commune alimentant autrefois une maison (détruite) et maintenant, ma maison et celle de mon voisin. Nous sommes en campagne et des arbres sauvages ont poussé et atteignent maintenant les lignes électriques. Qui doit se charger de l'élagage et de la coupe de ces arbres ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **11/06/2018 à 19:55**

bonjour,rnl'élagage est à la charge du concessionnaire, c'est à dire u distributeur d'électricité.rnmais il s'agit d'un réseau en câbles isolés, il n'y a, en principe, pas de risque que cela perturbe la distribution de l'électricité.rnpar contre la coupe des arbres est la charge de leurs propriétaires.rnsalutations